

## CAHIER DES CHARGES

### Contexte

Les podcasts natifs sont des programmes sonores diffusés sur le web et depuis des applications de podcasts. Ils diffèrent des séries ou émissions radio traditionnelles. Étant des productions web, ils laissent place à une liberté quasi infinie de ton et de format.

### Caractéristiques des projets

Thème : le sujet des podcasts est totalement libre.

Forme : les podcasts doivent proposer des formes particulières. Cette contrainte signifie qu'en sont exclues les formes simples déjà éprouvées, telle qu'une lecture de texte ou un enregistrement de morceau de musique sans autre travail de mise en forme.

Format : 5 à 10 minutes.

### Critères de recevabilité des projets

Le projet doit être envoyé en version numérique exclusivement à [podcast@forum-meyrin.ch](mailto:podcast@forum-meyrin.ch) incluant tous les éléments suivants :

- un résumé du projet
- une note d'intention de l'autrice ou auteur principal·e (démarche, enjeux)
- un budget
- un planning de production
- une courte biographie des personnes impliquées

Les dossiers seront reçus au plus tard **le 30 septembre 2020**.

Un jury composé de représentants de Radio Vostok et du TFM sélectionnera huit à dix projets, ceux qui répondront le mieux aux critères fixés. Leur décision n'est pas tenue d'être justifiée.

### Propriété intellectuelle

Les podcasts sont réalisés en coproduction avec le TFM et Radio Vostok. Ils seront diffusés en début 2021, sur une plateforme web dédiée, relayée sur les sites du TFM, Radio Vostok et, via un flux RSS, sur les principales applications de podcasts. Suite à cette première diffusion, les artistes seront libres de partager et promouvoir leurs créations sur tous types de supports ou de réseaux, connus ou inconnus à ce jour.

### Production propre et gestion des droits

Le créateur de podcasts s'engage à créer tous les contenus de manière originale ou à faire appel à des ressources libres de droit et/ou pour lesquelles les droits ont été réglés et acquittés contractuellement. Dans tous les cas le créateur est seul responsable de la gestion des droits des extraits utilisés.

### Planning de développement des projets

- 17 août 2020: lancement de l'appel à projets
- 30 septembre : dernier délai de reddition des dossiers
- 16 octobre 2020, dès 17h : annonce des projets sélectionnés
- 19 octobre au matin\* : Réunion des porteuses et porteurs de projets sélectionnés
- 22-23 octobre\* : atelier de formation aux outils de la création sonore (offert par le TFM)
- Novembre : réalisation des projets
- 15 décembre : livraison des projets
- Dès janvier 2021 : diffusion sur la plateforme web dédiée

Le TFM attire l'attention des participantes et participants sur le fait que toutes les mesures de prévention instaurées par la Confédération et/ou les cantons dans le cadre de la lutte contre le coronavirus devront être scrupuleusement respectées tout au long de la réalisation du projet.

\* présence requise